

M. KIRK : Après la réponse satisfaisante du directeur général des postes, il n'est pas nécessaire d'adopter cette motion, et je demande la permission de la retirer.

La motion est retirée.

BUREAU DE POSTE À CORINTH.

M. LANDERKIN : Pendant que nous y sommes, j'appellerai l'attention du directeur général des postes sur un autre point. Il y a deux ou trois ans, alors que le ministre de l'agriculture actuel était directeur général des postes, il écrivit aux habitants du canton de Bentinck qu'un bureau de poste serait ouvert dans ce canton à un endroit appelé Corinth. Jusqu'à présent, la promesse du ministre n'a pas été remplie, et le bureau n'a pas été établi, bien que la population de la localité le désire encore. Pendant la dernière session, j'ai signalé la chose au directeur général des postes, non seulement devant la chambre, mais je lui en ai aussi parlé ailleurs, et il m'a dit qu'il s'en occuperait, ce qui m'a fait croire qu'il remplirait la promesse de son prédécesseur. Je lui fais remarquer de nouveau que ce bureau n'a pas encore été ouvert, car je veux laisser au gouvernement la responsabilité de cet état de choses, n'aimant pas être blâmé si les promesses ministérielles ne sont pas remplies.

ACTE DES BIENS DES JÉSUITES.

M. O'BRIEN : Je propose—

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-général, priant Son Excellence de vouloir bien déposer devant la chambre copie des rapports ou opinions des juriconsultes de la Couronne sur l'acte passé par la législature de Québec, intitulé : "Acte concernant le règlement des biens des Jésuites," et aussi, copie du dossier ou des dossiers ou autres documents ou rapports soumis aux dits juriconsultes ou au secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les colonies, concernant le dit acte et au moyen desquels les dites opinions ont été obtenues, comme aussi, copie de toutes dépêches et correspondance s'y rapportant.

L'objet de cette motion, M. l'Orateur, est d'obtenir du gouvernement des informations au sujet des circonstances dans lesquelles ont été obtenues les opinions des juriconsultes de la Couronne, sur la constitutionnalité du bill des biens des Jésuites. Il est évident que la valeur de ces opinions doit dépendre beaucoup de la manière dont le cas a été soumis, de la correspondance accompagnant le bill et de toutes les circonstances s'y rapportant. Ceci est particulièrement nécessaire, parce que les opinions sont rédigées de telle manière, qu'elles peuvent avoir le sens le plus restreint, ou le plus large et le plus général. Nous ne pourrions être fixés sur ce point que lorsque nous saurons de quelle manière ces opinions ont été obtenues. Je désire savoir si l'honorable ministre de la justice, ou quelque autre personne au nom du gouvernement, a fait un exposé de la question, et si l'on a envoyé le bill même, ou quels sont les documents qui l'accompagnaient. En justice pour le gouvernement qui a offert ces opinions comme si concluantes et revêtues d'une si grande autorité, qu'il ne pouvait y avoir aucun appel, et en justice aussi pour ceux qui étaient appelés à les accepter, je crois que nous devons avoir ces informations. J'ajouterais simplement, M. l'Orateur, que, lorsque le gouvernement a jugé nécessaire de ce renforcer de ces opinions, après avoir déclaré très formellement qu'il avait confiance dans la constitutionnalité de sa conduite, il est malheureux, à mon sens, qu'il n'ait

pas, comme le désiraient un grand nombre de ses amis, soumis la question à un tribunal où elle aurait pu être loyalement et bravement débattue, et où les deux côtés en auraient été exposés. S'il eût fait cela, il aurait peut-être prévenu beaucoup de froissement et d'irritation, et l'opinion publique, au lieu d'être émue et surexcitée, serait satisfaite et calme. Quoi qu'il en soit, le gouvernement n'a pas cru devoir agir ainsi, et je crois, en conséquence, que nous avons droit de demander les informations mentionnées dans la résolution que j'ai lue.

La motion est adoptée.

LOYAUTÉ À SA MAJESTÉ.

Sur l'ordre

Adresse à Sa Majesté, déclarant que la Chambre des Communes du Canada désire, tant en son nom qu'au nom de la population qu'elle représente, renouveler en toute sincérité l'expression de sa constante loyauté et de son dévouement à la personne et au gouvernement de Sa Majesté, etc.—(M. Mulock.)

Sir JOHN A. MACDONALD : Je demanderai à mon honorable ami de vouloir bien attendre, pour présenter cette motion, que j'aie eu un entretien avec lui.

La motion est ajournée.

BRISE-LAMES DE TIGNISH.

M. PERRY : Je demande—

Un relevé détaillé des frais de réparation du brise-lames de Tignish, I.P.E., en 1889, la date du commencement et de l'achèvement des travaux, et le nom de la personne en charge des dits travaux.

Je désire expliquer brièvement l'objet de cette motion. On se rappelle que, l'an dernier, j'ai informé le ministre des travaux publics qu'une grande partie de l'argent affecté au brise-lames de Tignish et d'autres brise-lames du comté de Prince, tombait dans le gousset de certains particuliers, au lieu d'être employé pour les travaux mêmes. Je lui ai dit qu'un monsieur représentait à cet endroit le gouvernement, achetant des matériaux et essayant d'exécuter les travaux durant la mauvaise saison de l'année. Le ministre m'a répondu qu'il n'en savait absolument rien ; cependant, je ne pouvais croire que ce monsieur poursuivait ces travaux sans avoir des instructions directes du chef du ministère. A mon retour chez moi, je constatai qu'il occupait encore son emploi. Les dépenses faites à cet endroit ont dû être d'environ \$1,000 ; je crois que ce monsieur a continué les travaux durant plus de trois mois, de sorte que, au taux de \$3 par jour, il a dû retirer environ le tiers de tout l'argent dépensé là ; et tout cela a eu lieu pour donner de l'emploi aux enfants de deux ou trois amis de la localité, à l'exclusion d'autres hommes capables de gagner leurs gages. Tous ces travaux auraient dû être exécutés en un mois ou six semaines, mais on les a fait durer afin que ce partisan du gouvernement pût recevoir \$300 à \$400, lorsqu'il aurait suffi de moins de \$100 pour payer amplement la surveillance des travaux.

Je désire aussi faire observer au ministre de la marine et des pêcheries qu'une demi-douzaine, au moins, d'hommes qui étaient employés à ces travaux, ont converti en cuisine la tour du phare de Tignish. Je dis qu'il est mal de faire un pareil usage des phares du pays, qui sont érigés pour protéger la vie des marins et des pêcheurs. J'espère que le ministre des travaux publics sait beaucoup mieux que l'an dernier, ce qui a été fait au brise-